

Pour 97 000 acres de terre...

Vicki Onufriu, M.A.

Volume 13, Number 2, 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11275ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Onufriu, V. (2007). Pour 97 000 acres de terre.... *Histoire Québec*, 13(2), 15–23.

Pour 97 000 acres de terres...

par Vicki Onufriu, M.A. (Histoire),
secrétaire de la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes (SHRDM)

Vicki Onufriu est historienne (maîtrise, UQAM) et a un intérêt marqué pour tout ce qui touche à la diffusion de l'histoire et à la conservation du patrimoine bâti au Québec. Elle fut notamment guide-interprète pendant six ans à l'église Saint-Eustache et fait partie du conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes (SHRDM) depuis 2001.

Au cours de la dernière année, une triste page de l'histoire de la région des Basses-Laurentides a finalement été tournée, et une grande injustice historique, corrigée. En effet, le Premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, a consenti à rendre aux dernières personnes expropriées de Mirabel les terres qu'elles ont perdues voilà près de 40 ans, quand le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau a décidé de construire un deuxième aéroport pour desservir Montréal. Les personnes expropriées vont maintenant pouvoir passer à autre chose et clore ce chapitre pénible de leur vie. Mais avant cela, il serait peut-être bon de se remémorer quelques-uns des malheurs qu'ils ont vécus.

Le 27 mars 1969 restera une date fatidique pour la population des Basses-Laurentides. Plusieurs rumeurs avaient déjà commencé à circuler quant à l'établissement prochain d'un nouvel aéroport desservant la région de Montréal, et celles-ci se sont confirmées : ce jour-là, le gouvernement fédéral a émis 3 126 avis d'expropriation à des citoyens de Sainte-Scholastique et d'autres municipalités avoisinantes, pour prendre possession de 97 000 acres des meilleures terres arables du Québec, en vue de construire l'aéroport international de Montréal. On a ainsi exproprié un territoire équivalent à celui de l'Île de Laval. Au total, une quinzaine de paroisses ont ainsi été touchées, et quelque 1 700 familles ont été expulsées de leurs terres ancestrales. Le nouvel aéroport, censé devenir le plus grand du monde, a été inauguré en octobre 1975; moins de 30 ans plus tard, il a été officiellement fermé au public (2004).

Le progrès et la prospérité à Sainte-Scholastique

Quelques jours après l'annonce de 1969, le Premier ministre Trudeau s'est rendu à Sainte-Scholastique pour expliquer aux gens comment l'expropriation allait s'opérer. Une foule immense s'était réunie à l'église de Sainte-Scholastique pour l'occasion. M. Jean Marchand, futur ministre de l'Expansion économique régionale, avait déjà affirmé lors de la première conférence de presse que, grâce à la venue du nouvel aéroport, entre 75 000 et 100 000 nouveaux emplois seraient créés, ce qui engendrerait une grande prospérité dans toute la région. Devant les victimes d'expropriation, M. Trudeau a renchéri en leur indiquant qu'une ère de progrès s'annonçait à cause de cet immense projet de société. Les personnes expropriées ne se sont pas senties rassurées pour autant, puisque M. Trudeau n'a pas répondu à leurs questions. Lorsqu'il a quitté la salle,

les gens ne savaient toujours pas quand ils seraient contraints de partir, ni le montant d'argent qu'ils recevraient en compensation de la perte de leur propriété, ni à quel moment ils seraient payés.¹

Dès le départ, les plans élaborés par le gouvernement fédéral ont fait une mauvaise impression sur les personnes expropriées. D'abord, la superficie du territoire exproprié était immense : en fait, elle était si vaste qu'elle représentait plus de dix fois celle des autres grands aéroports dans le monde. Plusieurs municipalités ont été touchées par l'expropriation, mais aucune comme celles de Sainte-Scholastique et Sainte-Monique, qui ont complètement été rayées de la carte. En 1971, pour éviter de négocier une entente séparée avec toutes ces municipalités, le gouvernement du Québec les a toutes fusionnées pour n'en créer qu'une seule : Mirabel.



Carte représentant la zone expropriée. (Source : La Presse, 28 mars 1969)

Afin de défendre leurs intérêts, plusieurs personnes expropriées se sont vite regroupées pour créer ce qui est devenu, en 1972, le Centre d'information et d'animation communautaire (CIAC), avec à sa tête, M. Jean-Paul Raymond et M^{me} Rita Lafond. Le CIAC comptait entre 1 200 et 1 400 membres, ce qui représentait une grande partie des personnes touchées

par le « dérangement ». Au dire de M. Jean-Paul Raymond, président du CIAC, Ottawa n'a jamais expliqué clairement aux personnes expropriées la raison pour laquelle l'aéroport devait être situé dans la région de Sainte-Scholastique, ni pourquoi autant de territoire a dû être réquisitionné pour la construction de l'aéroport.² Le CIAC a même fait venir des

experts en matière d'aménagement aéroportuaire, dont un venait de Fort Worth, au Texas, où se trouvait le plus grand aéroport du monde... jusqu'à ce que Mirabel voit le jour. Ces experts ont pu certifier que le territoire exproprié était beaucoup trop grand pour les besoins de l'aéroport.³

Il faut cependant remettre dans son contexte la décision du gouvernement fédéral de bâtir un second aéroport à Montréal. En effet, la fin des années 1960 était l'âge d'or du transport aérien; en 1967, les statistiques montraient une croissance de 19 % par année pour l'utilisation de ce moyen de transport. De plus, l'Exposition universelle s'était tenue à Montréal la même année, et la Métropole se préparait à accueillir les Jeux olympiques de 1976. Le gouvernement canadien pensait alors qu'il serait nécessaire d'améliorer les infrastructures de transport pour avoir la capacité de recevoir à cette occasion les visiteurs du monde entier. Les gouvernants étaient optimistes et « visionnaires », et percevaient Montréal comme une future plaque tournante du transport aérien. On prévoyait que Mirabel accueillerait 40 millions de personnes par année en l'an 2000.⁴

M. Trudeau et les planificateurs n'avaient toutefois pas prévu la crise du pétrole, l'impact négatif du terrorisme dans l'aviation et les améliorations apportées dans la technologie aérienne (des avions moins bruyants et capables de

parcourir de plus longues distances – rendant les escales moins nécessaires aux aéroports de Montréal). À ces facteurs s'ajoutent plusieurs autres – tous liés à la distance séparant l'aéroport au centre-ville de Montréal – qui expliquent pourquoi l'aéroport de Mirabel s'est révélé un échec. En effet, les planificateurs étaient d'avis qu'il fallait ériger le nouvel aéroport loin de la ville afin d'éviter les plaintes des citoyens concernant le bruit des avions durant l'atterrissage, comme ce fut le cas à Dorval. Sauf qu'en s'éloignant de Montréal de la sorte, on réduisait d'autant l'accessibilité à l'aéroport. Bien sûr, le gouvernement promettait à l'époque de parachever les autoroutes 13 et 50, en provenance de Montréal et d'Ottawa, respectivement, et de rallonger la ligne de train qui s'arrêtait à Deux-Montagnes. On parla même d'un TGV Mirabel-Montréal, New York. Ces promesses n'ont jamais été tenues, puisque seule une navette d'autobus assurait la liaison entre l'aéroport de Mirabel et le centre-ville de Montréal, et une autre entre Mirabel et Dorval. Autrement, les gens devaient se rendre à Mirabel en automobile ou alors en taxi – une option pour le moins onéreuse. Bref, les solutions envisagées pour régler le problème de l'éloignement n'ont jamais été vraiment appliquées, ce qui a nuit grandement aux chances de succès de l'aéroport de Mirabel.

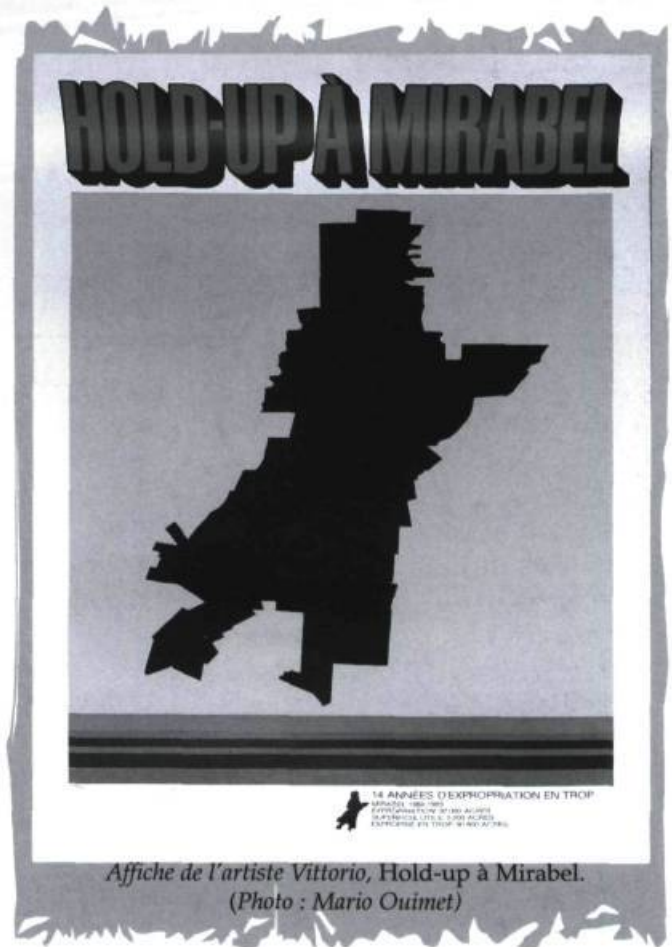
La décision la plus déconcertante prise par les planificateurs a sans contredit été celle confirmant la concentration de tous les vols internationaux à Mirabel, et le maintien des vols régionaux à Dorval. Ainsi, les gens qui effectuaient un vol international suivi d'un vol régional ou vice-versa, et qui faisaient escale à Montréal devaient changer d'aéroport. Cette situation a rendu la perspective des escales à Montréal peu attrayante, de sorte que beaucoup de compagnies aériennes en sont venues à faire escale à Toronto plutôt qu'à Montréal. Tous ces facteurs ont fait en sorte qu'au lieu de voir les prévisions optimistes de M. Trudeau se réaliser, on n'a jamais pu dépasser les 2,5 millions de visiteurs atteints lors de la meilleure année de fréquentation de Mirabel, en 1990.⁵

Comment furent traitées les personnes expropriées

Par ailleurs, les erreurs reliées au choix d'emplacement de l'aéroport et à l'ampleur de l'expropriation ne furent pas les seules à être commises. De nombreux témoignages récoltés au fil des ans auprès des personnes expropriées font état de diverses situa-

tions où les fonctionnaires du gouvernement fédéral auraient fait preuve de mépris à leur égard et les auraient intimidées et harcelées, probablement afin de les pousser à s'en aller.

L'attitude des membres de la classe politique a été révélatrice lorsqu'ils éludaient les questions des habitants qui souhaitaient en apprendre davantage sur la façon dont le projet de l'aéroport se réalisait. L'état d'incertitude et d'instabilité que le gouvernement fédéral a maintenu autour de la question a rendu les citoyens de Mirabel très méfiants.⁶ Le CIAC s'est avéré essentiel dans la lutte entreprise par les personnes expropriées pour ravoir



Affiche de l'artiste Vittorio, *Hold-up à Mirabel*.
(Photo : Mario Ouimet)

leur terre : il a organisé un grand nombre de manifestations et d'activités pour souligner les anniversaires importants. L'organisation a même été l'un des premiers utilisateurs de la célèbre affiche conçue par Vittorio Fiorucci, « Hold-up à Mirabel », où l'on voit une représentation du territoire exproprié qui, placée dans l'autre sens, évoque un militaire à main armée qui fait un cambriolage. Le message de l'artiste était clair : *le gouvernement fédéral est en train de voler les terres.*

Il s'agit certes là d'une opinion partagée par l'ensemble des victimes d'expropriation et par les personnes qui ont pris fait et cause pour elles. Ces gens étaient convaincus que cette expropriation constituait ni plus ni moins qu'un vol, car le gouvernement fédéral et ses représentants auraient cherché à s'approprier les terres qu'ils convoitaient pour l'aéroport, sans pour autant offrir de compensation équitable aux personnes expropriées pour la perte qu'elles subissaient. L'une d'entre elles, M^{me} Françoise Drapeau-Monette, expliquait en 2005 que les évaluateurs du gouvernement fédéral auraient sous-évalué les propriétés en affirmant qu'ils ne pouvaient offrir davantage. En outre, ils se sont saisis de tant de terres qu'ils ont fini par louer celles dont ils n'avaient pas besoin dans un premier temps. Les évaluateurs ont admis que le montant qu'ils offraient n'était pas élevé, mais qu'en contrepartie le loyer demandé aux nouveaux loca-

taires ne serait pas élevé lui non plus. M^{me} Drapeau-Monette, qui s'est fait offrir un maigre 1 000 \$ pour un terrain de 200 pieds par 200 pieds, a dû payer 3 000 \$ quand elle a voulu racheter un terrain similaire dans la région.⁷

Si les habitants avaient le malheur de demander une période de réflexion afin d'examiner l'offre qui leur était faite, les évaluateurs revenaient à la charge en présentant une offre à la baisse. Cela poussait les gens à accepter la première offre qui leur était faite. L'exemple de M. Ernest Courcelles est probant : il s'est fait offrir un montant de 40 000 \$ pour ses terres à condition d'accepter sur-le-champ. L'évaluateur l'aurait menacé de baisser le montant de 10 000 \$ s'il attendait avant de signer l'entente.⁸

Les manoeuvres de ces fonctionnaires ont, en quelque sorte, forcé la main à des personnes expropriées qui souvent se sont senties obligées d'accepter de se départir d'une propriété qui leur avait été transmise de génération en génération pour un prix dérisoire, un montant qui n'était même pas suffisant pour racheter une autre propriété ailleurs.

En 1988, M. Raymond, du CIAC, a expliqué que le trop grand nombre de personnes expropriées a provoqué une rareté artificielle des terres disponibles dans le reste de la région, ce qui a fait grimper les prix. « Si la construction du

nouvel aéroport avait entraîné l'expropriation de quelques dizaines de cultivateurs seulement, il n'y aurait pas eu trop de problèmes d'ordre financier. Les sommes versées en dédommagement auraient pu être justes et les quelques cultivateurs dérangés se seraient sans doute installés ailleurs avec assez de facilité. Ils n'auraient pas fait d'argent avec l'expropriation mais ils auraient pu continuer à vivre décemment, sans subir de graves et de nombreux inconvénients comme ce fut notre cas. En expropriant plus de 1 000 fermes, le fédéral a créé sa propre inflation »,⁹ disait-il à l'époque.

Deux poids, deux mesures

L'un des aspects les plus troublants du processus d'expropriation, et certainement l'un de ceux qui a le plus irrité les habitants, a été le fait que les évaluateurs et les fonctionnaires ont semblé appliquer la politique de « deux poids, deux mesures » dans le traitement réservé aux personnes expropriées. Ces dernières ont rapporté à maintes reprises des situations où les fonctionnaires ont évalué les propriétés de la région de façon fort différente. En effet, les critères d'évaluation n'ont pas été dévoilés et semblaient même changer de manière inexplicable selon la personne expropriée à qui s'adressaient les évaluateurs. C'est la raison pour laquelle leurs méthodes d'évaluation ont été qualifiées d'arbitraires par les gens qui appuyaient la cause des personnes expropriées.¹⁰

L'exemple de MM. Léo Rhéaume et Camille Rhéaume, dont a fait état M. Raymond, est éloquent. Les deux frères étaient voisins et habitaient des maisons semblables, sur des terres de même qualité et de mêmes dimensions. Alors que le premier frère s'est vu offrir un montant de 63 000 \$ pour sa propriété, l'autre a reçu une offre de 133 000 \$ pour la sienne. Il n'y avait aucune raison apparente qui pouvait justifier un tel écart entre les deux offres. De nombreux cas semblables ont été observés, et ceux-ci viennent renforcer l'impression que les fonctionnaires ont porté des jugements arbitraires, et fait preuve de discrimination et de favoritisme à l'endroit de certains locataires.¹¹

Devant la Commission parlementaire de l'agriculture sur le territoire exproprié de Mirabel que le gouvernement du Québec a tenue en octobre 1982, plusieurs autres personnes ex-

propriées ont témoigné de leur expérience personnelle et semblable à celles que nous évoquons dans cet article.¹² À la lumière de ces témoignages, une chose en ressort clairement : il est évident que lorsqu'il y a une expropriation, c'est l'acheteur qui fixe le prix de vente, et non la personne expropriée, ce qui augmente considérablement la possibilité de voir des personnes expropriées victimes d'injustice.

Devenir locataire

Lorsqu'une entente était conclue entre les fonctionnaires et la personne expropriée, cette dernière devait signer un bail et devenait souvent le locataire de son ancienne propriété. Cette situation présentait de nombreux inconvénients puisque les personnes expropriées, qui devaient payer les mêmes comptes qu'avant et veiller à l'entretien des bâtiments, ne pouvaient plus être assurées, et devaient demander la per-

mission au gouvernement avant d'entreprendre des rénovations ou de simples mesures d'entretien de la propriété parce qu'elles n'en étaient plus propriétaires. Parfois, ces réparations étaient suggérées par les fonctionnaires qui se servaient ensuite de ces « améliorations », indépendamment du contexte dans lequel elles étaient effectuées, pour justifier une augmentation substantielle du loyer, comme ont pu le constater certaines victimes d'expropriation.¹³

C'est le cas de M. Maurice Laframboise, un cultivateur de Saint-Hermas. Il a été l'un de ceux qui, habitués d'être propriétaire, n'ont pas flairé l'un des pièges inhérents au système de location. Il s'est servi de l'argent qu'il a reçu en compensation de sa propriété pour investir dans « sa » ferme. Comme il pensait rester sur sa ferme pendant encore quelques années et continuer de l'exploiter, il a voulu moderniser ses installations pour ainsi rentabiliser d'avantage sa terre. Mal lui en prit, car M. Laframboise n'a pas réalisé qu'en devenant locataire, les investissements effectués sur la propriété ne lui appartenaient pas. S'il décidait un jour de déménager, il ne pourrait quitter en emportant le matériel acheté à l'aide de son investissement. Ainsi, il a perdu tout l'argent qu'il a injecté dans ces travaux. De 1969 à 1981, M. Laframboise a, entre autres, construit une maison, une grange-étable, un silo à ensilages, une grange à foin et des silos à grain, creusé des fossés et effectué le drainage



Maison ancestrale incendiée par les Fédéraux. (Photo : Gilles Boileau)

de sa terre. Dans son témoignage devant la Commission parlementaire, il a soutenu avoir : « (...) investi comme tous les jeunes qui partent de rien et qui se montent une entreprise. Les fonctionnaires m'ont toujours encouragé à continuer. On me citait souvent en exemple pour montrer ce qu'il se passait sur le territoire. Film publicitaire, émission de tv, etc. J'en suis venu à oublier que le fond de terre ne m'appartenait plus [...] ».¹⁴

M. Laframboise est loin d'être le seul à avoir investi autant dans sa terre. M. Raymond du CIAC rapporte qu'une enquête de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a révélé que 90 % des agriculteurs expropriés-locataires à Mirabel ont investi entre 10 000 \$ et 200 000 \$ sur la propriété qu'ils occupaient.¹⁵ Avec l'aide du CIAC, M. Laframboise a réussi à faire reconnaître son droit de propriété sur ses investissements, mais les fonctionnaires sont néanmoins parvenus à augmenter son loyer à 2 000 \$ par mois. Il a contesté ce montant en cour, y laissant temps, argent et énergie, et peut-être même un peu de sa santé; il est même fort possible que le grand stress causé par les épreuves consécutives à son expropriation ait eu raison de lui : en effet, il est décédé en août 1983, soit moins d'un an après la tenue de la Commission parlementaire. Il était alors dans la jeune quarantaine.¹⁶

Les incendies ruineux, les vols

La pire chose que pouvaient craindre les personnes expro-

priées était d'être victimes d'un incendie. Même mineur, tout sinistre nécessitant des réparations subséquentes était considéré comme étant une rénovation, entraînant de ce fait une hausse de loyer, ajusté en conséquence.

Le cas de M. Bruno Carrière en est un exemple. En 1974, sa grange a été la proie des flammes, et tout son troupeau de vaches a péri dans l'incendie. Il n'a été indemnisé que pour la perte de ses vaches, car sa grange n'était pas assurée en raison de son statut de locataire. Lorsqu'il a voulu reconstruire la grange, il a fait une demande en ce sens aux fonctionnaires responsables, qui ont finalement accepté qu'il reconstruise sa grange à condition qu'il le fasse à ses frais. Par contre, la grange serait demeurée la propriété du gouvernement, et M. Carrière aurait dû payer un supplément de loyer. N'en ayant pas les moyens, M. Carrière a donc abandonné l'idée de reconstruire, se contentant d'encaisser le montant des assurances pour la perte de ses vaches. N'ayant pas de grange, il n'a donc pu se reconstituer un troupeau, de sorte qu'il a perdu son entreprise et tous ses autres investissements.¹⁷

M. Carrière est décédé quatre ans après l'incendie, victime d'ulcères à l'estomac; il avait 54 ans. C'est son épouse qui a pris la parole en commission parlementaire. Voici un extrait de son témoignage : « (...) Nous n'avons pas eu d'aide de personne, sauf des dons de 5 à 6 personnes de la paroisse. Tout ce que le gouvernement a

fait, c'est de fournir la pelle mécanique pour creuser un trou, que je pourrais appeler facilement une cave pour y enterrer les animaux. Ce fut un des moments les plus durs à traverser pour mon mari. Il s'est enfermé dans le salon pour ne pas voir ce "spectacle" qui se déroulait juste à l'arrière où se trouvait située son étable. Chaque jour, par la suite il se promenait dans ce champ en se disant que toute sa vie il se rappellerait l'endroit, ce qu'il appelait le cimetière de ses biens enfouis dans la terre (...) ».¹⁸

Par ailleurs, plusieurs personnes expropriées devenues locataires par la force des choses ont été victimes de profiteurs qui venaient chez elles pour tirer parti de la confusion entourant la propriété des terres. Ces gens sans scrupules s'imaginaient sans doute que les biens des personnes expropriées appartenaient maintenant à tout le monde. Ainsi, quelle ne fut pas la surprise de M^{me} Drapeau-Monette de voir toute une famille débarquer chez elle en affirmant pouvoir prendre possession des lieux. D'autres gens peu scrupuleux volaient des fleurs dans les parterres et des fruits aux arbres en prétextant que ceux-ci n'appartenaient plus aux habitants.¹⁹ À vrai dire, ce que souhaitaient les personnes expropriées, c'était que le gouvernement prenne des mesures pour que le territoire soit davantage surveillé afin que ce genre de méfait ne puisse se produire. Aucune d'entre elles n'a été prise.



Madame Denise Beaudoin, députée de Mirabel et ancienne conseillère juridique des expropriés et Madame Françoise Drapeau-Monette, expropriée. (Photo : Mario Ouimet)

Contester la légalité de l'expropriation

Au cours de ces quelque 16 ans de lutte, de nombreux procès de diverses natures ont été intentés contre le gouvernement fédéral. À l'origine, la plupart des actions en justice étaient entreprises pour contester le montant offert par les évaluateurs. Cependant, vers la fin des années 1970, les habitants en sont venus à plutôt contester la légalité de l'expropriation elle-même. Ils ont d'abord constaté que le gouvernement avait exproprié des terres en trop, puis ils ont acquis la conviction que l'aéroport ne serait jamais aussi grand que ce qui avait initialement été prévu. Les locataires ont donc voulu récupérer leurs terres et redevenir des propriétaires de plein droit. Plusieurs d'entre eux ont protesté en cessant de payer leur loyer, souhaitant ainsi voir leur cause portée devant un tribunal, où ils auraient l'occasion de débattre de l'identité du véritable propriétaire : le gouvernement ou eux-mêmes.²⁰ Les personnes expropriées ont aussi organisé

plusieurs manifestations et coups d'éclat, dont l'un consistait à se présenter en cour accompagné... de son bétail. M^e Denise Beaudoin, avocate des personnes expropriées, a également affirmé que plusieurs des juges nommés pour entendre ces causes ressentaient un tel malaise à l'idée de juger leurs conci-

toyens qu'ils préféreraient se récuser.²¹

1985 : enfin une première entente!

L'avènement d'un nouveau gouvernement conservateur en 1984 a contribué à assainir le climat autour du dossier, le rendant propice à un arrangement équitable. Ainsi, la plupart des personnes expropriées ont pu récupérer des terres inutilisées, non sans avoir âprement négocié leur rachat. Le président du CIAC, M. Jean-Paul Raymond, a conclu que le moment était venu d'accepter de faire certains compromis, au lieu de continuer la bataille sans être certain de pouvoir obtenir davantage. Une entente satisfaisant la majorité des personnes expropriées a donc été conclue puis signée le 27 mars 1985; malgré tout, une minorité de celles-ci est demeurée mécontente.²² Les habitants se sont vu offrir un terrain de valeur équivalente à celui qu'ils possédaient jadis. Les terres à vendre étaient offertes

en priorité aux personnes expropriées de 1969, puis aux occupants actuels. Si aucun d'entre eux ne voulait acheter la propriété, celle-ci devenait disponible dans une banque de terres accessibles à tous. De plus, si une personne expropriée consentait à laisser sa terre de 1969 à l'occupant actuel, elle bénéficiait d'une clause spéciale prévoyant un rabais de 15 % sur l'acquisition d'une nouvelle terre. Tout le monde y a donc trouvé son compte.²³ Beaucoup d'agriculteurs expropriés ont ainsi pu racheter une terre à un prix fort avantageux et retrouver la fierté d'être propriétaires; d'autres ont préféré ne pas y revenir, les blessures étant encore trop vives.

Les 11 000 acres restants

Des 97 000 acres expropriés au départ, 80 000 acres ont été rendus aux habitants, 6 000 acres ont tout de même été conservés pour l'aménagement de l'aéroport, et un autre 11 000 acres ont été réservés, au cas où l'aéroport devait être agrandi. Nous savons aujourd'hui que ce ne sera pas le cas... Le Comité des 11 000 acres et son président, M. Marcel Denis, ont poursuivi leur lutte sans relâche pour les gens qui habitaient la zone couverte par ces 11 000 acres et qui y louaient encore les terres... jusqu'en décembre 2006, moment où le premier ministre Stephen Harper a annoncé la rétrocession de ces dernières terres aux personnes expropriées.

Cela mettait un terme à une longue et triste histoire ayant vu les victimes d'expropriation lutter jusqu'au bout pour ravoir leur terre. Durant toutes ces années, ces gens n'ont jamais abandonné dans l'adversité et ont fait preuve d'un courage exemplaire et d'une solidarité peu commune.

En conclusion, nous rappelons que les expropriés luttèrent jusqu'au bout pour ravoir leur terre. Ils n'abandonnèrent jamais dans l'adversité; ils firent preuve d'un courage exemplaire durant toutes ces années, et demeurèrent solidaires les uns des autres, comme on le voit rarement. Une petite chan-

son composée par eux pour le temps des manifestations, exprime toute leur force de caractère devant l'épreuve de la dépossession. Elle se joue sur l'air de « La boîte à chansons », de Georges Dor.

L'HISTOIRE D'UNE EXPROPRIATION

Une expropriation, c'est une déportation,
C'est comme un esclavage.
On y perd sa maison, on y perd son canton,
Bâti du fond des âges.
On a détruit tous les labours de nos parents,
On a brûlé les belles demeures de nos enfants.

Ensemble on a vécu, peiné et combattu,
Ces douze années d'épreuves.
Ensemble on a connu, de si grands imprévus,
Qu'on a tout mis en oeuvre.
On s'est regroupé, on a marché sans s'arrêter,
Sans se lasser, on a cherché la liberté.

Aujourd'hui, nous fêtons, aujourd'hui nous chantons,
la force et le courage.
Que chacun a gardé, dans les difficultés,
malgré tous les barrages.
Nous nous aimons, nous partageons tant d'Amitié,
Qu'à tout jamais, nous resterons tous assemblés.

Ce soir nous regardons, vers d'autres horizons,
Vers de nouveaux rivages.
Embellir, rebâtir, relancer l'avenir,
Couper toutes les amarres.
Nous bâtirons, ce coin de terre, dans l'AMITIÉ
Nous partagerons, comme des frères, dans l'UNITÉ ²⁴.

Notes

- ¹ « L'aéroport fournira de 75 000 à 100 000 emplois », *La Presse*, 28 mars 1969, p. 27; Jean-Paul Raymond et Gilles Boileau, *La mémoire de Mirabel : le président des expropriés, Jean-Paul Raymond, se raconte à Gilles Boileau*, Montréal : Éditions du Méridien, 1988, p. 45-46; Témoignage de M^{me} Françoise Drapeau-Monette, issu du « Brunch du patrimoine : Les expropriés de Mirabel », *DVD de la Société d'histoire d'Oka*, 14 octobre 2005.
- ² *La mémoire de Mirabel, ibid.*, p. 25.
- ³ *Ibid.*, p. 26.
- ⁴ MYLES, Brian, « Le rêve évanoui », dans *Le Devoir*, 1^{er} novembre 2004.
- ⁵ *Ibid.*
- ⁶ « 13 années d'expropriation en trop à Mirabel : Mémoire du C.I.A.C. présenté à la Commission parlementaire de l'agriculture sur le territoire exproprié de Mirabel », issu du Fonds d'archives P 053 : CIAC – Expropriés de Mirabel, octobre 1982, Dossier # P 053 S2 SS5 D1, p. 16. Témoignage de M^{me} Françoise Drapeau-Monette, *op. cit.*
- ⁸ *La mémoire de Mirabel, op. cit.*, p. 79.
- ⁹ *La mémoire de Mirabel, ibid.*, p. 78; « 13 années d'expropriation en trop à Mirabel », *op. cit.*, p. 9.
- ¹⁰ *La mémoire de Mirabel, ibid.*, p. 82-83.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 74-75, 82-83.
- ¹² Parmi les mémoires individuels, nous avons consulté les témoignages d'André et Louise Graton, Hélène Carrière, Georges Duquet, curé de Sainte-Scholastique, Françoise Drapeau-Monette, Maurice Laframboise, et la famille de Réjean Éthier. Mémoires issus du Fonds d'archives P 053 : CIAC – Expropriés de Mirabel, Dossier # P 053 S2 SS5 D12 : Mémoires individuels. – 1982.
- ¹³ « 13 années d'expropriation en trop à Mirabel », *op. cit.*, p. 18, 26; *La mémoire de Mirabel, op. cit.*, p. 34, 99-102, 106-107.
- ¹⁴ La ponctuation de la citation est telle qu'elle était écrite dans le manuscrit original. Mémoire de Maurice Laframboise, *op. cit.*¹⁵ *La mémoire de Mirabel, op. cit.*, p. 92.
- ¹⁶ *Ibid.*, p. 94, 101-102, Témoignage de M^e Denise Beaudoin, issu du « Brunch du patrimoine : Les expropriés de Mirabel », *op. cit.*
- ¹⁷ Mémoire d'Hélène Carrière, *op. cit.*; *La mémoire de Mirabel, op. cit.*, p. 65-66, 97-98, 107-108.
- ¹⁸ Mémoire d'Hélène Carrière, *ibid.*
- ¹⁹ Témoignage de M^{me} Françoise Drapeau-Monette, issu du « Brunch du patrimoine : Les expropriés de Mirabel », *op. cit.*
- ²⁰ *La mémoire de Mirabel, op. cit.*, p. 122.
- ²¹ Témoignage de M^e Denise Beaudoin, *op. cit.*
- ²² *La mémoire de Mirabel, op. cit.*, p. 32-33.
- ²³ *Ibid.*, p. 158-159.
- ²⁴ « L'histoire d'une expropriation », chanson provenant du document *Expropriation en chansons*, conservé dans le Fonds d'archives P 053 : CIAC – Expropriés de Mirabel, Dossier # P 053 S2 SS11 D1 : Activités sociales 1981-1986.

Bibliographie

Fonds d'archives P 053 : CIAC – Expropriés de Mirabel, conservé par la Société d'histoire des Mille-Îles, consulté en date du 13 août 2007.

Journal des débats, *Débats de l'Assemblée nationale*, le 3 novembre 2004, 37^e législature, 1^{re} session, Vol. 38 N^o 98, en ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/debats/journal/ch/041103.htm>.

La Presse, 1969-1985, 2004, 2006.

MYLES, Brian, « Le rêve évanoui », dans *Le Devoir*, 1^{er} novembre 2004.

Journal *La Concorde*, 2 novembre 2005.

Journal *L'Éveil*, 6 novembre 2004.

RAYMOND, Jean-Paul; et Gilles BOILEAU, *La mémoire de Mirabel : le président des expropriés, Jean-Paul Raymond, se raconte à Gilles Boileau*, Montréal : Éditions du Méridien, 1988.

BOILEAU, Gilles. « La mémoire de Mirabel », *Histoire Québec*, juin 1996, vol 2, no 1.

« Brunch du patrimoine : Les expropriés de Mirabel », *DVD de la Société d'histoire d'Oka*, 14 octobre 2005. Ce DVD est la version filmée du Brunch du patrimoine édition 2005, une activité conjointe entre la Société d'histoire d'Oka et la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes. Ce brunch-conférence portait sur les expropriés de Mirabel; les deux conférencières invitées étaient M^e Denise Beaudoin, alors députée du comté de Mirabel, et qui fut avocate des expropriés de 1979 à 1986; et M^{me} Françoise Drapeau-Monette, expropriée.

Bibliographie

L'auteure voudrait remercier M. Mario Ouimet pour ses magnifiques photographies et son soutien indéfectible à son égard.

Elle souhaite également remercier M^{me} Joan Duchesne et M. Louis-Philippe Lamy, de la Société d'histoire des Mille-Îles, pour avoir gracieusement permis l'accès partiel au fonds d'archives sur les expropriés de Mirabel.